



COMMISSION DES FINANCES DU 29 octobre 2015

COMPTE RENDU

Présents : Mmes/MM. Le Maire : Joël Fouiller, Jean-Louis Sola, adjoint aux finances, Pascal Grosjean, Véronique Debue, André Freytag (suppléant de M. Morel), Mme Stella COSTA, DGS

Excusés : M. Eric Palma, M. Claude Morel

La commission s'est réunie sous la présidence de M. Jean-Louis SOLA, adjoint aux finances.

Après avoir ouvert la séance et regretté l'absence du représentant de l'opposition, M. Sola, aborde l'ordre du jour

1) Approbation du PV de la réunion du 30 avril 2015 :

Le PV est adopté à l'unanimité

2) Suivi de l'exécution budgétaire au 30 septembre 2015: M. Sola commente les tableaux de suivi.

21) Dépenses de fonctionnement au 30/09/2015:

Les points significatifs sont les suivants :

- Le niveau de réalisé atteint est de 58,09%, donc inférieur aux prévisions du BP.
- Les charges à caractère général réalisé à 67.58% : chapitre Inférieur aux prévisions. Ce chapitre traduit les efforts faits en matière de maîtrise des coûts. Le montant des dépenses atteint en fin d'année sera au même niveau que l'année précédente, ce qui compte tenu des charges supplémentaires (TAP) et de l'inflation (1%) constitue une bonne performance. Il conviendra d'explorer dans les budgets à venir, les possibilités d'investissement dans les économies d'énergies.
- Les Charges de personnel (chapitre 012) sont réalisées à 70.98%. conformes aux prévisions du BP.
Ce chapitre sera détaillé au point 3 de l'ordre du jour

22) Recettes de fonctionnement : Les recettes de fonctionnement sont enregistrés sans incident selon les prévisions budgétaires (section recettes de fonctionnement réalisée à 80.93%).

23) Investissement : les programmes détaillés sont commentés par M. Sola, tant en dépenses qu'en recettes. La plupart d'entre eux sont en cours de réalisation ou seront mis en œuvre à partir du mois de septembre.

En ce qui concerne l'aménagement de la route du Thor, M. le Maire précise que les travaux ont commencé par l'enfouissement des lignes électriques par le SEV et se poursuivront selon le planning prévu par le département seul responsable de la maîtrise d'œuvre.

3) Analyse de l'évolution des frais de personnel au septembre 2015 (document joint à la convocation).

M. Sola indique que seuls les articles concernant les salaires bruts font l'objet de la présente analyse. Les autres articles du chapitre 012, qui concernent les cotisations sociales ou afférentes aux salaires, sont des dépenses contraintes.

La masse salariale analysée au 30/09/2015 et comparée au 30/09/2014 fait état d'une quasi stabilité voire d'une légère baisse. (-0.86%). Cette évaluation tient compte des remboursements sur rémunération du personnel (indemnité de longue maladie, aides de l'Etat sur les contrats « emploi avenir »).

M. Sola précise que cette quasi stabilité voire cette légère baisse, s'inscrit dans un contexte difficile de baisse des dotations de l'Etat et de coûts supplémentaires liés à l'effet report total, en 2015, des coûts dus à la mise en place des TAP. Elle est la résultante :

- d'une part, de la volonté politique de la majorité et de son Maire, qui ont initié et assumé des mesures de restructuration du personnel, de lutte contre l'absentéisme et de maîtrise des effectifs.
- d'autre part des compétences dont ont fait preuve les services administratifs et techniques sous la responsabilité de la DGS qui ont mis en œuvre cette politique.

Les faits significatifs de cette analyse comparée sont les suivants :

- Concernant l'article 64111 « Rémunération des titulaires », une hausse de 2.92% : Cette augmentation est due pour plus de la moitié (55.22%) au rééchelonnement indiciaire décidé par le gouvernement pour pallier le gel du point d'indice. Pour 26.69% à une reprise d'un demi-traitement (maladie) à un temps plein.

- Concernant l'article 64118 « indemnités » (régime indemnitaire). Nous constatons une baisse de 7.80%, due, pour 31.16%, à la minoration du régime indemnitaire des salariés absents pour cause de maladie et pour 43.82%, aux heures supplémentaires liées aux élections (moins de personnel requis)
- Concernant les recettes 2014 et 2015, qui recouvrent les remboursements de longue maladie et les aides de l'Etat, il convient de souligner qu'elles sont nettement supérieures en 2015 (99489€), qu'en 2014 (29897€). Le différentiel constaté provient de la mise en place des TAP en 2015 avec le choix de recourir aux emplois aidés (contrat emploi avenir) qui s'accompagnent d'une aide de l'Etat sur les salaires et les charges sociales.

4) Analyse de l'autofinancement pour 2014. (document adressé avec la convocation)

Les services de l'Etat ont rendu publique les ratios de gestion et d'autofinancement tirés des comptes administratifs des communes pour 2014.

Pour Caumont, en 2014, il révèle une performance réduite comparée à l'année 2013.

En ce qui concerne l'excédent brut de fonctionnement (dépenses – recettes de fonctionnement, hors prise en compte des recettes et frais financiers et hors dépenses et recettes exceptionnelles), la baisse constatée de 90K€ provient des coûts relatifs à la mise en place des TAP qui ont pesé sur nos dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne la Capacité Brut de Fonctionnement, (après réintégration des résultats financiers et exceptionnels) le différentiel avec 2013, s'explique par des résultats exceptionnels positifs en 2013 (vente de terrains).

En ce concerne la CAF nette du remboursement des emprunts, il s'agit d'acter le poids de l'endettement de la commune et par conséquent, la charge du remboursement des emprunts en capital (300k€) qui réduit d'autant notre capacité à investir.

5) Questions diverses : Pas de question diverse.

M. Sola Clos la réunion.

Rédacteur : M. Sola Jean-Louis